

## ETCHE STOCK

---

**Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine**  
Unité bi-départementale Landes / Pyrénées-Atlantiques  
Cité Galliane  
9 Avenue Antoine Dufau  
40000 Mont de Marsan

Paris, le 31 mai 2023

**Nos réf.** : ECO2276

**Objet** : Dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement

*Régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.*

Madame la Préfète,

La société ETCHE STOCK est une Société par Actions Simplifiées (SAS), un des véhicules d'investissement du Groupe ETCHE.

Le Groupe ETCHE est une foncière patrimoniale privée d'origine française, investisseur à long terme. Son patrimoine, en loyers perçus, est constitué à 90 % de locaux industriels (locaux d'activité, logistique, messagerie) et le reste en bureaux et commerces.

Le Groupe ETCHE détient aujourd'hui près de 134 actifs pour une valorisation de plus de 600 millions d'euros et près de 800 000 m<sup>2</sup> à travers toute la France.

La société ETCHE STOCK est devenue courant 2020 propriétaire des installations anciennement exploitées par la société ITM Logistique Alimentaire International, situées sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe, dans le département de Charente (16).

La société ETCHE STOCK est devenue courant 2020 propriétaire des installations anciennement exploitées par la société ITM Logistique Alimentaire International, situées sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax, dans le département des Landes (40).

Aujourd'hui, la société ETCHE STOCK est devenue le nouvel exploitant des installations au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

## ETCHE STOCK

---

L'exploitation des installations existantes a été autorisée par arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter en date du 9 février 2001 au titre de la réglementation des installations classées.

La société ETCHE STOCK a identifié au travers d'une étude de marché un manque net de capacité en réponse aux besoins des industriels régionaux et étrangers pour la réception, le stockage et l'ensemble de la chaîne logistique des matières premières pour l'industrie, ainsi que des produits semi-finis et finis destinés à l'export ou à l'import.

Les installations existantes de la société ETCHE STOCK ne sont plus adaptées aux besoins de ses clients et ne répondent pas aux standards réglementaires en vigueur. Pour ces raisons principales, la société ETCHE STOCK projette la **reconstruction totale de ses installations existantes** conformément aux standards réglementaires actuels et en adéquation avec les besoins de ses clients.

Le projet consiste en la **reconstruction d'une plateforme logistrielle**, située sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax, dans le département des Landes (40).

Les installations comprendront à terme un bâtiment nouvellement construit d'environ 38 100 m<sup>2</sup>, ce qui viendra augmenter d'environ 20 100 m<sup>2</sup> la surface de bâtiment par rapport à la situation actuelle.

Le projet induit au préalable la démolition de la totalité des installations existantes.

Le projet de la société ETCHE STOCK est en phase avec l'objectif poursuivi par le législateur en matière de **recyclage maîtrisé d'anciens sites industriels** et de **non-artificialisation des sols**.

Le réaménagement de ce site permettra de **redynamiser le territoire en termes d'activité et d'emplois** (effectif estimé d'environ 180 personnes), tout en **réduisant d'une manière générale les risques accidentels et les impacts sur l'environnement** par rapport à la situation historique du site.

Notamment, le projet aura un **impact positif** sur les aspects environnementaux suivants :

- La réduction du trafic routier et la qualité de l'air : il est à noter que le trafic de poids lourds généré par les activités de la société ITM Logistique Alimentaire International était de l'ordre de 185 poids lourds par jour (soit environ 370 flux entrants/sortants). Les activités de la société ETCHE STOCK viendront **réduire le trafic de poids lourds** par rapport à la situation historique du site d'environ **40 %**, ce qui réduira dans un même temps l'impact du trafic routier sur la qualité de l'air ;
- La maîtrise du risque d'incendie : Les nouvelles installations seront construites et exploitées conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux entrepôts de stockage, ce qui permettra d'atteindre un **haut niveau de maîtrise du risque d'incendie** ;

## ETCHE STOCK

---

- La faune, la flore et les habitats naturels : Des aménagements écologiques viendront améliorer l'état de conservation des espaces verts du site ;
- La gestion des eaux pluviales : Le projet de la société ETCHE STOCK aura un impact positif en termes de gestion des eaux pluviales avec la mise en place d'ouvrages de collecte et de pré-traitement reconstruits à neuf et la mise en place de bassins d'infiltration des eaux pluviales ;
- Le paysage : Des travaux d'aménagements paysagers et de traitement architectural des bâtiments seront réalisés.

Les nouvelles installations seront soumises au régime de l'**enregistrement** au titre de la **rubrique 1510-2** (stockage de matières combustibles en entrepôt couvert) de la nomenclature des installations classées. Le volume de l'entrepôt sera d'environ **418 000 m<sup>3</sup>**.

Les installations seront également classées sous le régime de la **Déclaration** au titre de la **rubrique 2925-1** (atelier de charge). La puissance maximale de courant continu utilisable pour les opérations de charge sera de **200 kW**.

A ce titre, Je soussigné Vincent LAURET, agissant en qualité de Gérant pour le compte de :

ETCHE STOCK  
233 rue du faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris  
SIRET : 88887517600016

Ai l'honneur de solliciter en application du titre 1<sup>er</sup> du livre V du Code de l'Environnement l'Enregistrement d'une plateforme logistrielle implantée sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax (16), sur le site existant de la société ETCHE STOCK, 639 chemin des mousquetaires, parcelles cadastrales n° 95, 96, 103, 107, 119 et 138 de la section AZ au titre de la rubrique 1510-2 (stockage de matières combustibles en entrepôt couvert) de la nomenclature des installations classées.

Cette demande constitue une **modification substantielle des installations existantes** au titre de l'article R. 512-46-23 du Code de l'Environnement. Ce dossier est effectué en application des parties législative et réglementaire du Titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est établi conformément aux articles R.512-46-1 et suivants de ce même code.

Le dossier de demande d'enregistrement vous est transmis via la plateforme de demande d'enregistrement ICPE en ligne.

A noter que le rayon d'affichage est fixé à 1 km autour du périmètre de l'installation selon l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement.

Les territoires de la commune de Saint-Paul-lès-Dax sont compris dans ce périmètre

## ETCHE STOCK

---

Des exemplaires complémentaires du dossier vous seront transmis à votre demande pour répondre aux besoins de l'organisation de la consultation du public.

Le dossier est accompagné des éléments réglementaires définis aux articles R512-46-1 et suivants du Code de l'Environnement ainsi que du Formulaire CERFA n°15679\*04 de demande d'enregistrement pour une ICPE.

Il est à noter que dans le cadre du projet de reconstruction et d'aménagement de la plateforme, certaines installations relevant de la réglementation des installations classées seront mises à l'arrêt, notamment :

- Production de froid au titre de la rubrique 1185-2a ;
- Distribution et de stockage de carburant au titre de la rubrique 1435-2 ;
- Stockage en entrepôt frigorifique au titre de la rubrique 1511-2 ;
- Stockage de bois au titre de la rubrique 1532-2b ;
- Murisserie de bananes au titre de la rubrique 2220-2b ;
- Traitement de déchets non dangereux au titre de la rubrique 2791-2 ;
- Lavage de conteneurs au titre de la rubrique 2795-2 ;
- Compression au titre de la rubrique 2920-2a ;
- Charge d'accumulateurs au titre de la rubrique 2925-1.

La société ETCHE STOCK s'engage à déposer un dossier de cessation d'activité pour les installations précitées après obtention de l'arrêté d'enregistrement du projet de la future plateforme, et dans les 3 mois après la mise à l'arrêt définitive de ces installations.

Le projet est également soumis à autorisation de défrichement conformément aux articles L.341-3, R341-1 et suivants du Code Forestier. Une demande d'autorisation de défrichement a été déposée auprès de la DDTM des Landes le 23 mai 2023 (cf. Récépissé de dépôt en Annexe 2). Les mesures de compensation proposées par la société ETCHE STOCK sont présentées dans le dossier de demande d'enregistrement.

L'instruction de cette demande sera réalisée en parallèle à l'instruction du dossier de demande d'enregistrement.

J'ai l'honneur de demander une dérogation pour le plan général du site à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>, qui, compte-tenu de la taille de l'installation, est fourni au 1/750<sup>ème</sup>. Les plans détaillés du projet sont joints en Annexe 1 au dossier de demande d'enregistrement.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la société ETCHE STOCK,

